

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 10 juillet à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 10

Votants 15

Présents: **MM ROUX, BARRIERE, Mme CHEPTOU, Mme MALLET, MM PARROT, LAGAUTERIE, NOUHAUD, Mme MOULINARD, MM FAURE, FAUCHER**

Excusés : **Christian GRENIER, Anne GIRAULT, Clervie JOUANIE, Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT, Martine GROS**

Pouvoirs : **M.GRENIER à M.ROUX, Mme GIRAULT à M.PARROT, Mme JOUANIE à M.BARRIERE, Mme BINKOWSKI-FAUBERT à M NOUHAUD, Mme GROS à M.FAUCHER**

Secrétaire de séance : Patrick LAGAUTERIE

Ordre du jour

- Elections sénatoriales – désignation des délégués
- Décision modificative budgétaire n°1
- Questions diverses

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2020. Ce procès-verbal n'appelle pas d'observation de la part des Conseillers.

- **Délibération n°2020-038 : Désignation des délégués au conseil municipal et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales**

VU le Code électoral,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 2013-702 du 2 août 2013 relatif à l'élection des sénateurs ;

VU le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire NOR/INTA2015957 du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales ;

VU l'arrêté du préfet de la Haute-Vienne en date du 1^{er} juillet 2020, portant convocation des Conseils Municipaux en vue de l'élection des délégués et de leurs suppléants,

CONSIDERANT que doivent être élus conformément au système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, trois délégués puis trois suppléants,

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Conformément à l'article 5.2.2 de la circulaire précitée, le bureau électoral est présidé par Monsieur Jacques ROUX, Maire

Et comprend :

- Madame Anne MALLET, Monsieur Christian FAURE, conseillers municipaux les plus âgés
- Madame Karine MOULINARD, Monsieur Dominique NOUHAUD, conseillers les plus jeunes

Le Maire a présenté la liste des candidats délégué et suppléants :

Liste de Jacques ROUX

Délégués :

Jacques ROUX, Véronique CHEPTOU, Jean-Luc BARRIERE

Suppléants :

Anne GIRAULT, Christian GRENIER, Anne MALLET

Liste de Christian FAURE

Délégués :

Christian FAURE, Martine GROS, Eric FAUCHER

Suppléants :

Pas de suppléants proposés.

Le Président du bureau de vote déclare le scrutin ouvert.

Les conseillers procèdent au vote. Après le vote du dernier conseiller, Le Président déclare le scrutin clos.

Les membres du bureau de vote procèdent au dépouillement.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants : quinze

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : zéro

Nombre de suffrages exprimés : quinze

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Jacques ROUX	12	3	3
Christian FAURE	3	0	0

Suite au dépouillement, le Président proclame élus :

En qualité de délégués : M ROUX Jacques, Mme CHEPTOU Véronique, M BARRIERE Jean-Luc

En qualité de suppléants : Mme GIRAULT Anne, M GRENIER Christian, Mme MALLET Anne

Le Conseil municipal valide ce vote par la présente délibération.

- **Délibération n°2020-039 : Décision modificative budgétaire n°1**

Suite à la délibération n°2020-020 relative à l'application d'une remise gracieuse des loyers d'avril et mai 2020 des commerces : salon de coiffure et magasin de fleurs, il est nécessaire d'alimenter le chapitre 67 de la somme de 990€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification budgétaire suivante et autorise le Maire à procéder à l'écriture comptable correspondante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES		NOUVEAU MONTANT	RECETTES		NOUVEAU MONTANT
ARTICLE			ARTICLE		
6068	-1 000€	8 818€	-	-	-
6745	+1 000€	1 000€	-	-	-
TOTAL	-		TOTAL	-	
Total section	1 022 316.00€		Total section	1 022 316.00€	

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un courrier reçu de la préfecture nous indiquant des irrégularités constatées dans la délibération n°2020-017 portant sur la désignation des délégués aux différentes instances et organismes.

Le Maire précise donc qu'à ce jour, la communauté urbaine Limoges Métropole a la compétence de l'eau. Il lui revient donc de désigner les représentants qui siégeront aux séances.

De plus, la communauté urbaine Limoges Métropole est également compétente dans la désignation du représentant SIEPAL.

Le Centre de Gestion a notifié qu'il était compétent pour la désignation du délégué titulaire. Pour la commune d'Eyjeaux, Jacques ROUX a été désigné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.